

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Présidence : Madame Maria Guichard

En ce quatrième et dernier conseil de l'année, la présidente salue la présence de :

Madame la syndique,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Monsieur Gérald Chollet, boursier communal
La presse et le public

▪ Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 20h05

Avant de procéder à l'appel, la présidente désire partager un moment de silence pour toutes ces personnes que la commune a perdues en ce mois de novembre. Moment difficile pour certains d'entre nous, car ils étaient proches de ces personnes. M. Philippe Sordet nous a quittés suite à une maladie, époux de Mme Sandra Sordet, conseillère communale et présidente de la commission de gestion, absente ce soir pour des raisons bien compréhensibles. Quelques jours plus tard, la municipalité et tout le monde apprenaient le décès brutal de notre municipal M. Martin Jaussi.

Nous avons également perdu M. Ernest Haldemann, ancien syndic de St-Cergue dans les années 80 et dernier officier d'état civil de St-Cergue.

Un mois de novembre bien éprouvant. La présidente invite les conseillers à se lever afin de partager ces deuils par une minute de silence.

▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés ou fait excusés :

Membres excusés :	M. Jean-François André
	Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat
	M. Anton Brawand
	Mme Anne Combes-Meylan
	M. Yves De Garrini
	M. Frédéric Flück
	M. Benjamin Magnenat
	Mme Christiane Maillefer
	Mme Michèle Möckel
	M. Gerhard Odermatt
	Mme Karine Ringgenberg
	M. Pierre-André Scheidegger
	Mme Sandra Sordet
	M. Fernand Veluz

Membre non excusé :	M. Jean-Michel Rey
---------------------	--------------------

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés :

32 membres présents
14 membres excusés
1 membre non-excuse

▪ Quorum

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 47

Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 24

Le nombre de conseillers présents est de 32

Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 31

La présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

▪ **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 07 octobre 2014**

La présidente a reçu une demande de modification de la part de M. Denis Berger sur les points suivants :

Page 5, point No 2, ligne 8 : ...ont systématiquement refusés d'être candidats et finalement...

Page 7, point No 5, avant-dernière ligne : ... le financement des travaux futurs et le degré de priorité des grands projets...

Page 10 : [Quelques ponctuations rendraient le texte plu aisé à lire, mais sans en changer le sens. Par contre, les corrections suivantes me paraissent requises]

- o ligne 2 : ...de reprendre le dernier...
- o ligne 5 : ...de réserves affectées pour l'eau. Ceci présente...
- o ligne 11 : ...CHF 598'000.-
- o ligne 31 : ...que le préavis qui a été accepté...
- o dernière ligne de ce même paragraphe : ...nous offrons aux habitants...

La présidente prend note de toutes et informe que ces modifications seront prises en compte comme demandé.

La présidente procède au vote relatif à l'approbation du procès-verbal du 07 octobre 2014 avec les modifications demandées par M. Denis Berger.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communal du 07 octobre 2014 par :

**29 voix pour
0 voix contre
2 abstentions**

▪ **Correspondance concernant le conseil communal et information du bureau de la présidente**

La présidente n'a pas de lecture ni de correspondance.

Communications de la présidente :

La présidente donne un feedback sur la séance d'information concernant les fusions du 12 novembre. Belle participation de 116 conseillers, 5 syndiques, 5 présidents et la très appréciée participation de notre Préfet M. Jean-Pierre Deriaz et M. Laurent Curchod, Monsieur "Fusion" comme il est appelé. Deux personnes riches d'expérience dans le domaine de la fusion qui ont pu répondre aux questions de nos conseillers, belle soirée et bien réussite. Si quelqu'un souhaite recevoir par e-mail la présentation de cette séance d'information, la présidente peut l'envoyer avec plaisir.

La présidente donne ensuite une information sur l'inauguration de la halte St-Cergue-Les Cheseaux. Bien évidemment ce fût un grand moment pour la présidente, étant à la source de cette demande. Elle remercie les conseillères et conseillers qui ont cru et voté en 2010 pour ce projet, quelques-uns de ces conseillers/ères sont encore aujourd'hui avec nous. Il vaut la peine d'aller voir cette nouvelle halte. La présidente encourage les conseillers à prendre le petit train qui est sur le point de devenir grand !

La présidente n'a plus de communication, elle passe la parole à la municipalité pour ses informations, sans discussion, ni vote

▪ **Informations de la municipalité (sans discussion, ni vote)**

Mme Cornélia Gallay, syndique

Elle ne peut démarrer ce conseil sans une pensée émue pour M. Martin Jaussi et ses proches. La municipalité a reçu de nombreux messages de sympathie et remercie tous ceux qui les ont envoyés.

Elle mentionne ensuite que la municipalité s'est penchée sur le dicastère et les représentations de M. Martin Jaussi pour St-Cergue auprès de Union Région-Tourisme, entre autres, auprès du Nyon Région Tourisme, du Parc Jura Vaudois, de Romandie ski de fond et des différentes commissions de tourisme et sports du conseil régional.

La municipalité s'est répartie provisoirement le dicastère de M. Martin Jaussi.

Mme Cornélia Gallay présente cette répartition, ci-dessous le tableau tel que présenté.

COMMUNE DE SAINT-CERGUE - Municipalité



**RÉPARTITION DES DICASTÈRES
LÉGISLATURE 2011-2016**

<u>Syndique</u>	<u>Vice-syndique</u>	<u>Municipal</u>	<u>Municipal</u>	<u>Municipal(e)</u>
Cornélia GALLAY	Danièle ANDRÉ	Pierre GRABER	Paul MÉNARD	Vacant
Administration générale	Police des constructions	Routes et voirie	Finances	Tourisme (Cornélia Gallay - NRT) (Pierre Graber - ski de fond)
Police	Instruction publique	Gestion des déchets	Urbanisme	Forêts (Paul Ménard)
Représentations extérieures	Accueil de jour	Bâtiments	Mobilité	Alpages (Pierre Graber)
Services industriels	Sécurité sociale	Energie		Terrains (Paul Ménard)
Epuration	Cultes			Sports (Pierre Graber)
Service du feu	Culture			Parcs et promenades
				Protection civile
<u>Vice-syndique</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Suppléant</u>
Danièle ANDRÉ	Cornélia GALLAY	Vacant	Pierre GRABER	Paul MÉNARD

LE 29/10/14

Saint-Cergue, le 29 novembre 2014

Elle présente ensuite le déroulement des élections pour sa succession. Le premier tour de l'élection se déroulera le dimanche 8 mars 2015 et le dépôt des listes se fera le lundi 26 janvier 2015 à 12 :00 au plus tard.

Si aucun candidat ne passe au 1^{er} tour, un 2^{ème} tour aura lieu le dimanche 29 mars 2015, dépôt des listes le mardi 10 mars 2015.

Elle informe que la municipalité a l'intention de remplacer intégralement le dicastère de M. Martin Jaussi et que le ou la futur(e) municipal(e) se verra attribuer le tourisme, les forêts, les alpages, les terrains, les sports, les parcs et promenades et la protection civile. La municipalité reste à disposition pour toute information supplémentaire.

Mme Cornélia Gallay, syndique informe avoir mis fin au contrat qui les liaient avec leur secrétaire municipale et vu son poste à responsabilités elle a été libérée de son obligation de travailler durant le délai de congé légal. Le poste a été mis au concours. La municipalité a reçu 32 dossiers et procède actuellement aux auditions.

L'inauguration de la gare des Cheseaux a déjà été mentionnée, elle passe ensuite au prochain point qui concerne les travaux du réservoir des Cheseaux.

Mme Cornélia Gallay, syndique fait un point de situation sur l'état actuel du réservoir avant la pause hivernale.

Le forage dirigé qui part de l'auberge des Cheseaux où la conduite d'eau potable traverse la route cantonale sous la voie de chemin de fer et ressort de l'autre côté dans le champ. La conduite est également posée depuis Basse-Ruche jusqu'à, à peu près, 15 mètres avant le réservoir. Le terrassement a été fait avec le lit de gravier et au printemps la dalle pourra être coulée. Tout le chantier va être sécurisé avec des balises pendant l'hiver. Les chemins pédestres seront assurés pour aller en forêt et également pour accéder à la halte des Cheseaux.

Ci-dessous, quelques photos des travaux du réservoir:



Information sur les manifestations.

Le weekend passé les pompiers ont organisé la vente de sapins et de peluches dans le cadre du Téléthon et sont remerciés pour leur engagement.

Les manifestations à venir :

Lundi 22 décembre	Verrée de l'amitié, organisée par la société de développement
Mercredi 24 décembre	Descente aux flambeaux dès 18 :30
Vendredi 26 décembre au dimanche 4 janvier	Exposition Le Train des Fêtes 2014/2015
Samedi 10 janvier	Brûlé de sapins
Samedi 14 février	Bar St-Valentin, organisé par la Jeunesse de St-Cergue
Dimanche 1 ^{er} février	Festiraquettes
Jeudi 19 février	Carnaval des enfants
Samedi 28 février	Raquettes aventure
Samedi 7 mars	Course de snowcross (motoneige)

Le forfait nocturne ski-fondue fonctionne toujours et une nouveauté a été élaborée en collaboration avec Nyon Région Tourisme, le conseil régional et RailAway (CFF) qui proposent une des seules randonnées hivernales dans le Jura. En prenant le train il y a une réduction de 20% sur les transports, la location de raquettes et la fondue.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à Mme Danièle André laquelle n'a pas d'information à donner, la présidente passe la parole à M. Pierre Graber.

M. Pierre Graber, municipal

Nous donne des informations sur le projet de la nouvelle école. Bon avancement avec la commission municipale d'aide à la décision (Mme Elisabeth Mertens et Simon Lager de l'ESGE, M. Gilles Tirvaudey de la commission des finances, M. Frédéric Flück de la commission d'urbanisme, M. Frideli (BG), Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) et les municipaux Mme Cornélia Gallay, Mme Danièle André, M. Pierre Graber).

Nous avons établi le programme des locaux qui a été validé par les représentants du canton pour l'école et l'UAPE. En cours, nous avons plus au moins choisi la procédure pour les marchés publics et sommes en train d'estimer les coûts qui concerneront les phases d'avant-projet, projet et soumissions des travaux. Nous sommes de nouveau en retard avec notre préavis, nous vous l'avions promis pour décembre 2014, nous espérons vous le présenter en mars 2015 avec ses coûts révisés.

Un mot sur la déchetterie et la gestion des recyclages. Le personnel occasionnel qui aide à la déchetterie s'est plaint de ne pas arriver à identifier les gens locaux venant à la déchetterie. Nous avons eu beaucoup de cas de personnes d'Arzier qui venait apporter des matériaux de démolition. Afin d'éviter ce genre de problèmes, nous aimerions introduire une carte d'accès annuelle qui sera au porteur. Chaque personne payant ses taxes forfaitaires recevra une carte d'accès, dès l'âge de 18 ans.

En ce qui concerne, l'Eco point de La Cure, nous constatons chaque lundi une somme d'incivilités gigantesque. Cela fait une année que cela dure et, malgré nos nombreux avertissements (affiches), les gens ne respectent pas les tris des recyclables. Ces recyclables ne sont plus valorisables en raison de leur mauvaise qualité. En conséquence, la municipalité a pris la décision de supprimer la mini-déchetterie de La Cure, où subsisteront que la benne à papier et la benne à verre, pour le reste les gens de La Cure devront se déplacer à la déchetterie des Cheseaux.

Concernant l'éclairage public, nous sommes toujours entrain de le rénover, cela devrait encore prendre quelques années. Nous essayons de remplacer les lampes à mercure par des LEDS. La route d'Arzier au centre du village est terminée et a été payée avec le budget. Ce qui est en cours avec passablement de retard, selon le préavis 09/2014 est le Chemin de Champ-de-Joux et le chemin des Pelesses et la route d'Arzier, depuis la sortie du village en direction du parking d'Arzier avec une pose d'une armoire de contrôle munie d'un compteur.

Nous avons reçu une nouvelle fraiseuse, dont vous avez voté le préavis 10/2014 pour CHF 212'000.-. Elle est petite mais d'autant plus maniable. Nous espérons qu'elle durera aussi longtemps que l'ancienne.

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Paul Ménard

M. Paul Ménard, municipal

Nous explique quelques points : le premier concerne le travail qui est en train de s'accomplir au niveau de l'urbanisme pour le plan général d'aménagement. Nous avons envoyé un appel d'offre à 3 sociétés. 2 d'entre elles nous ont répondu, la société Plarel et Urbaplan. Nous sommes en train de faire l'étude de ces offres. La révision du PGA (Plan général d'aménagement) s'inscrit dans le cadre de l'application le 1^{er} mai 2014 de la Loi sur l'Aménagement du Territoir (LAT) :

Le deuxième point concerne l'ensemble des zones constructibles sur St-Cergue. Nous avons répondu au canton et avons fait le bilan des zones constructibles. Cette évaluation nous montre que la réserve des zones constructibles de notre commune est 8 fois et demie trop élevée par rapport aux exigences du canton.

Concernant la patinoire, vous avez dû recevoir dans vos ménages le programme sur le club de hockey. Le président du club a dit que le projet de la patinoire a été refusé ou coulé par la municipalité. Les affirmations du président du club indique que le Plan des Investissements Régionaux (PIR) ce qui est faux. Il écrit que le financement serait assuré par le canton à raison de 30%, ce qui n'a jamais été le cas. On parle aussi de CHF1 Moi de la Loterie Romande, ce qui est faux aussi. Bien que la majorité d'entre vous se sont prononcés sur la nécessité de faire des choix sur une patinoire qui était prévue ici, cette question est encore soulevée mais je peux vous rassuré, aujourd'hui, la politique de la municipalité reste la même. Vous allez voir dans le budget, également indiqué par la commission des finances, le plan d'investissements de la municipalité est ambitieux, il y eu des choix à faire.

La présidente remercie M. Paul Ménard et passe au point suivant.

▪ Approbation de l'ordre du jour

La présidente n'a reçu aucune demande de modification des conseillers.
La présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que modifié.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver l'ordre du jour par :

31 voix pour

0 voix contre

0 abstention

▪ Point n° 1 de l'ordre du jour

Budget communal 2015 – Préavis 16/2014

La présidente donne la parole à la municipalité

M. Paul Ménard, municipal

La municipalité donne des nouvelles conservatrices, bien qu'aujourd'hui le budget est presque équilibré sur un budget total de plus de CHF12M, nous estimons que nous aurons sans doute un déficit de l'ordre de presque CHF 200'000.- La marge d'autofinancement quant à elle est de près de CHF 300'000.- : C'est cette marge qui nous permet de faire face aux grands investissements nécessaires de la commune que vous trouvez à la fin du budget 2014.

Nous prévoyons une augmentation des charges de près de CHF 600'000.- sur le budget 2014, mais par contre ce qui correspond à peu près à CHF 400'000.- sur les comptes 2013 (hors DDP). Cette hausse est principalement due aux amortissements et aussi il y a près de 40% du budget qui ne dépend pas de notre pouvoir, comme la péréquation, la facture sociale, les écoles, l'accueil de jour, la réforme policière. Sur ces postes, nous n'avons aucune marge de manœuvre.

La stratégie de la commune est d'utiliser les fonds de réserves, ce qui nous permet non pas d'amortir seulement sur 30 ans mais d'étaler sur une dizaine d'années de plus en utilisant, en outre, les taxes de raccordements qui ont été faites.

Au niveau des revenus, nous comptons une bonne récupération des revenus fiscaux. Les ventes de DDP ne sont pas autant que nous avions à l'époque.

Nous avons une diminution des taxes et émoluments. Vous avez pu le constater nous avons moins de constructions sur St-Cergue donc moins de taxes de raccordements et autre élément important la suppression de la taxe non pompier, puisqu'il y a aussi une réforme au niveau du district et au niveau cantonal.

Nous voyons une évolution des comptes et des budgets depuis 2011, nous avons des résultats bénéficiaires ce qui est une bonne nouvelle pour la commune. Pour 2015, cette philosophie d'avoir une attitude conservatrice, d'essayer de faire attention, nous donne aujourd'hui des résultats d'un déficit prévu de l'ordre de CHF 192'000.-, si l'on prend depuis le début de la législature nous avons des comptes équilibrés.

Bonne croissance au niveau des charges et des revenus. Les amortissements sont équilibrés par les prélèvements des réserves internes.

L'évolution des charges est relativement stable, nous avons une croissance de l'ordre de 1,52%, essentiellement dûe aux remboursements et aux participations.

Concernant les impôts, nous voyons que nous avons évalué une augmentations de croissance de près de 4,21% par rapport à 2014. Sachant que nous avons eu une forte croissance en 2013 par rapport à 2012.

Nous avons également une forte croissance au niveau des services industriels, qui a été expliqué lors du dernier conseil, une croissance de CHF1M.

Concernant la croissance de la population, nous avons une augmentation prévue à 2360, pas une grosse croissance. En terme fiscal nous prévoyons un budget de CHF6,575M.

La péréquation continue d'augmenter, nous passons de CHF1,360M à CHF 1,567M pour 2015.

La facture sociale est le gros élément de croissance des dépenses communales. Là-dessus nous n'avons aucune marge de manœuvre, nous recevons la facture près de 18 mois après la clôture des comptes du canton et nous devons faire avec. La facture sociale augmente année après année car 25% des coûts sont liés à l'assurance maladie, la subvention du canton aux familles qui ont de la peine à payer leur assurance. Evidemment lorsque nous avons des croissances d'assurance maladie au niveau cantonal, cela impacte tout de suite la facture que nous allons recevoir car la demande est de plus en plus élevée.

La réforme policière augmente de plus de 20%.

Si l'on fait le total de l'évolution de ces péréquations, l'augmentation est presque du double.

Je reviens encore sur la situation financière de la commune. Notre commune a un revenu de population moyen. L'effet négatif est la croissance des coûts liés à la péréquation.

Pour ce qui est des dettes et des intérêts passifs, il y a quelques années la commune était très endettée. En 2013 nous étions dans une situation confortable. Je ne veux pas vous faire peur mais la situation ne va pas rester comme ça. En 2014, nous avons commencé à investir de manière importante pour rattraper le retard que nous avions au niveau des infrastructures, nous avons passé à un niveau d'endettement de CHF3,963M à un niveau autour de CHF6M. Pour 2015 nous prévoyons d'augmenter ce niveau autour de CHF6M sachant que 2016-2018 il y aura un gros investissement à faire qui devrait commencer fin 2016, c'est l'école. Ce qui va rajouter des dettes. A la fin de la législature nous ne devrions pas être loin du plafond d'endettement qui a été adapté au cours de la séance de la municipalité de cette législature. Je vous rassure une fois l'école terminée, immédiatement après la fin de la construction, la structure scolaire sera reprise par l'association inter-cantonale scolaire de Genolier et environs. Nous ne devrions jamais dépasser le plafond d'endettements.

Nous constatons que l'évolution des coûts par enfants est stable et ne devrait pas changer, étant donné que nous avons atteint le maximum, car la commune ne devrait pas changer, cela impacte peu l'évolution des coûts.

La grosse partie de la décomposition des charges financières est les remboursements et les participations, facture sociale, péréquation, groupement scolaire.

Il y a malgré tout des inconnus dans l'élaboration de tout budget. Les recettes fiscales ont été estimées en tenant compte de l'augmentation du taux d'imposition et sur la base de l'évolution probable de la population. La marge d'autofinancement est positive mais reste trop faible en rapport avec les nombreux investissements planifiés. La vente des DDP fait partie des solutions pour augmenter les revenus.

La municipalité recommande l'acceptation du budget communal 2015 tel que présenté.

La présidente remercie M. Paul Ménard et donne la parole à la commission des finances

M. Denis Berger, prend la parole

Comme vous avez eu l'occasion de le voir, notre rapport est assez touffu et résume l'analyse que nous avons pu faire sur ce budget. Je voudrais faire deux remarques préliminaires. Nous avons laissé passer, dans le feu de l'action, une copie de la page 7 où les thèmes lignes 6 les CHF sont marqués 2 fois, cela n'est pas très important. A la page 9 (sous le point 5 : conclusions, ligne 3), il y a une ambiguïté, en remplaçant le signe MCHF (million de francs) le K est resté, il s'agit bien de million et non pas de millier, il faut donc biffer le K.

A part ceci, j'aimerais souligner des remarques que nous avons faites. Chapitre 4, nous avons trouvé deux points où des investissements importants ont été mis au budget alors que normalement un devis est demandé au préalable pour ce type de dépenses, car l'amortissement se fait en une fois. Le 1^{er} montant était pour des appareils électroménager pour le Valon. Sur deux ans nous avons investi CHF 85'000.- pour ce remplacement, c'est une dépense courante mais vu l'importance de la somme, l'état luxueux du Valon après tous ces investissements, nous nous sommes posé la question de savoir si cela était une bonne idée de mettre ces choses là au budget. Deuxième point, il s'agit des installations et des raccordements aux canalisations des WC de la déchetterie, nous avons très souvent l'occasion de voir des préavis supplémentaires pour compléter l'installation de la déchetterie et, sans mettre en doute la nécessité de faire une installation propre à la déchetterie, il me semblait que vu l'investissement de CHF 31'000.- supplémentaire plutôt que d'être mis au budget, aurait pu être mis dans un préavis, ce qui aurait permis de vérifier, en faisant l'addition sur les nombreuses années, le coût total de la déchetterie. Mise à part ces deux remarques, nous vous recommandons d'accepter le budget tel qu'il est présenté. Il nous paraît bien équilibré en le comparant aux années précédentes.

La présidente remercie M. Denis Berger et passe à la présentation du Budget

La présidente ouvre la discussion chapitre par chapitre :

Ouverture de la discussion sur le chapitre **1. Administration générale** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **2. Finances** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **3. Domaines et bâtiments** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **4. Travaux** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **5. Instruction publique et cultes** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **6. Police et contrôle des habitants** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **7. Sécurité sociale** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **8. Services industriels** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre la discussion générale sur l'ensemble du préavis :

Q : **M. Jean-Luc Bezençon**

Vous nous avez montré une augmentation assez faible du nombre d'habitants pour 2015, par contre il y a une augmentation significative des entrées au niveau des impôts, puisqu'il y a, à peu près, CHF 300'000.- supplémentaires de revenu sur les impôts. Est-ce en fonction de ce que vous avez pu voir pour 2014 ? ou est-ce ce que vous pensez avoir pour 2015 ? Qu'elle est l'explication de cette augmentation?

R : **M. Paul Ménard, municipal**

Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation du taux d'imposition. Le point d'impôts à St-Cergue était de 69130 en 2011. En 2012 nous sommes passé de 69000 à 71600, en 2013 le point d'impôts est passé de 71000 à 84000 et puis nous sommes redescendu dans le budget. Le point d'impôts est à 71613. Nous sommes revenus au niveau du point d'impôts de 84'000 pour 2015 ce qui correspondant au point d'impôts de 2013. Compte tenu des résultats que nous avons obtenu pour la fin 2013, la municipalité a réaligné ses prévisions, nous sommes très conservateurs. Le point d'impôts de 2015 devrait être à peu près l'équivalent de 2013. C'est une forte croissance par rapport au budget de 2014. Malgré cette forte croissance, si l'on passe à 66 points, je pense que l'on peut dire que nous sommes assez conservateurs.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote relatif au Budget communal 2015 – Préavis 16/2014 tel que présenté:

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver le Budget communal 2015 – Préavis 16/21014 par :

**30 voix pour
0 voix contre
1 abstention**

▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

Addendum au plan partiel d'affectation de La Dôle – Préavis 17/2104

La présidente donne la parole à la municipalité.

M. Paul Ménard, municipal

Explique pourquoi cet Addendum. C'est un préavis qui est proposé au niveau régional, pour l'ensemble des communes qui sont liées à ce plan partiel d'affectation (PPA) (La Rippe, Gingins, Trélex).

Beaucoup d'énergie, de discussions et de temps ont été investis pour préserver la flore et ainsi faire des modifications du plan partiel d'affectation en déplaçant certaines pistes et en relocalisant dans le futur des parties liées aux bâtiments qui devaient être prévus. Ce fut une longue négociation pour préserver cette flore qui ne se trouve qu'au pieds des pistes de la Dôle pour l'ensemble de la Suisse.

La présidente remercie M. Paul Ménard et donne la parole à la commission d'urbanisme.

Q : M. Jean-François Christen

La situation a été bien résumée. Nous voyons que La Rippe, Gingins, Chésérax et St-Cergue sont impliquées, les autres communes ont-elles déjà pris position ?

R : M. Paul Ménard, municipal

Je n'ai pas de nouvelles, c'est en voix d'adoption. Je ne doute pas du positionnement des conseils communaux de ces communes respectives, si l'on veut que les choses avancent au pied de La Dôle c'est nécessaire.

Info : M. Jean-François Christen

Je ne vais rien rajouter, vous avez lu comme nous ce qui en était. Je crois que si l'on veut pouvoir skier encore à La Dôle il n'y a pas trop de souci pour adopter cet addendum.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'Addendum au plan partiel d'affectation de La Dôle - préavis 17/2014 tel que présenté.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver le préavis 17/2014 par :

**31 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

▪ **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Finalisation de l'étude du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) – Demande de crédit de CHF 65'000.- pour la finalisation de l'étude du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) – Préavis 18/2014

La présidente donne la parole à la municipalité

La municipalité ne prend pas la parole. La présidente passe la parole à la commission des finances.

M. Denis Berger

Nous avons attendu très longtemps (plus d'une dizaine d'années) une décision du canton pour savoir comment nous allions nous y prendre avec les réseaux séparatifs. Enfin, il y a un accord du canton. Cette demande de crédit est liée à la finalisation du plan qui devrait nous permettre d'aller de l'avant avec l'installation du réseau en séparatif et permettre ensuite la rénovation d'égouts etc.

Ce qui me paraissait intéressant de souligner dans ce rapport, c'est le fait que les subventions qui ont été ou qui doivent être accordées, excèdent le montant qui est demandé, puisque l'on devrait toucher encore environ CHF 100'000.- de subventions alors que le crédit supplémentaire demandé est de CHF 65'000.- Nous avons toujours soutenu le développement des réseaux d'eaux sous pression et eaux usées de façon à être conforme à la législation, c'est la raison pour laquelle nous vous recommandons d'accepter ce préavis tel que présenté par la municipalité.

La présidente remercie M. Denis Berger et ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver le préavis 18/2014 par :

29 voix pour
0 voix contre
2 abstentions

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Réponse au postulat pour le développement touristique à St-Cergue

La présidente fait distribuer la réponse au postulat et laisse les conseillers la lire. Entre-temps elle rappelle le traitement du postulat, émis le 29 avril 2014. Nous l'avons traité ici, nous avons examiné l'utilité de le renvoyer à une commission, n'étant pas nécessaire, le renvoi du postulat a été transmis directement à la municipalité, laquelle l'a examiné et a analysé la situation selon nos demandes et selon l'art. 33 al. 4.

La présidente donne la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique qui lit à son tour la réponse au postulat sans commentaire.

La présidente mentionne ne pas vouloir ouvrir la discussion car la réponse est claire, mais invite les conseillers en cas de question de les poser à notre syndique, directement.

Q : M. Jean-Luc Bezençon

Mentionne avoir lu un article sur TeleDôle. Cet article était assez catastrophique, il parlait de fin, de faillite. Est-ce que la municipalité pourrait donner un commentaire sur ce que St-Cergue pourrait faire afin d'éviter cette fin qui semble assez triste.

R : Mme Cornélia Gallay, syndique

Indique la problématique de TeleDôle, les années se suivent et selon l'enneigement c'est une bonne ou mauvaise année. TeleDôle est vraiment toujours à la limite financièrement. L'article indique que, parce que le Nyon-St-Cergue se retire de l'exploitation, l'avenir de TeleDôle doit être repensé différemment. TeleDôle est actuellement propriétaire et exploitant et son actionnaire principal est le Nyon-St-Cergue. Nous avons maintenant une année est demie où on se pose différentes questions, la principale est celle de tous les investissements qui sont liés au massif de La Dôle. Avec tous les travaux qui ont été fait auprès du conseil régional, beaucoup d'années ont passés sans qu'il y ait un apport financier qui ait été amené. D'ici les prochains six mois, une liste de tous les projets liés à La Dôle (accueil en bas des pistes, parkings, renouvellement des installations etc.) va être élaborée afin de définir comment continuer et quelles sont les finances à apporter. L'exploitation va aussi faire partie de ces réflexions.

Le conseil régional actuellement dans ses statuts ne peut intervenir que dans le financement des projets mais pas dans l'exploitation. Il faut modifier les statuts si le conseil régional veut aider à financer les exploitations.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et remercie Mme Cornélia Gallay, syndique

▪ **Point no 5 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

La présidente ouvre la discussion.

Info : Mme Anny Graber

Désire revenir sur la présence des chiens dans la commune. La situation devient catastrophique et propose que des poubelles soient installées.

Q : M. Jean-François Christen

Demande si des poubelles pourraient être installées dans le parking de la Givrine?

R : Mme Cornélia Gallay

Lui dit qu'il y a eu des poubelles, certaines années même beaucoup ont été installées. Nous avons pu constater que les poubelles se remplissent, débordent et qu'il y avait énormément de déchets. Quand il y a eu la campagne avec la vache qui reçoit une canette sur la tête (affiche à l'entrée du village), et aussi avec le parc régional, nous avons réfléchi comment cela se passait ailleurs. Dans la plupart des parcs régionaux ou nationaux, la politique est zéro poubelle. Chacun doit ramasser ses déchets. Nous avons constaté que depuis qu'il n'y a plus de poubelle les déchets ont diminués. Nous avons ressenti que le fait de laisser la Givrine sans poubelle était bénéfique.

Q : M. Denis Berger,

Avez-vous pensé à publier les dates des conseils pour l'année prochaine?

R : La présidente répond qu'elles vont être communiquées dans un moment.

Info : Mlle Amandine Lohri

Rebondi sur le point de Mme Anny Graber concernant les chiens et demande s'il serait possible de renvoyer une lettre aux propriétaires de chiens. Et pour ce qui est de l'incivilité des chiens, vérifier que les propriétaires ont bien effectués leur cours de dressage.

Mlle Amandine Lohri, voudrait aussi savoir s'il serait possible de mettre en place une limitation de vitesse sur le parking de la place Sy-Vieuxville, est-ce du domaine de la commune d'effectuer ce genre de limitation ?

R : M. Pierre Graber, municipal

Dit ne pas avoir de réponse à cette question. Nous allons nous renseigner. Les gens aimeraient des panneaux de limitation un peu partout dans les quartiers, je le répète ce sont aux habitants de se responsabiliser.

Q : Mme Amandine Lohri

Remercie M. Pierre Graber pour sa réponse et dit que la police (ASP) se gare sur cette place et donc étant présent sur ce parking (Sy-Vieuxville) ils devraient réagir. Si l'on ne peut pas mettre de limitation de vitesse, je sais que cela sera plus compliqué pour la voirie mais serait-ce possible de mettre à l'entrée ou au milieu du parking des indications pour que les gens sachent un peu mieux où passer. Ou éventuellement un dos d'âne ?

R : Mme Cornélia Gallay, syndique

Répond à la première question, les ASP n'ont pas le droit d'intervenir sur des véhicules qui roulent mais uniquement sur des véhicules arrêtés.

Pour ce qui est du marquage sur le parking, s'il y a une possibilité de faire quelque chose, nous allons l'étudier.

Pour ce qui est des chiens, il faut rappeler régulièrement ce genre d'information.

Nous allons essayer de l'intégrer dans le journal St-Cergue à paraître sinon ce sera dans le prochain.

La parole n'étant plus demandée la présidente clôt la discussion.

D'autre part, la présidente invite chaque représentant ou délégué de commissions et sociétés, à donner au moins une fois dans l'année, des informations sur des décisions, résumés, etc. qui se prennent dans les diverses réunions. Plusieurs conseillers s'en plaignent.

La présidente donne les dates des prochains conseils communaux, soit les :

**17.03.15 - 23.06.15 - 06.10.15 - 08.12.15 –
12.05.15 date supplémentaire, en réserve si besoin.**

La présidente donne la parole Mme Cornélia Gallay, syndique.

Nous sommes au dernier conseil de cette année, je vous souhaite ainsi qu'à vos familles de belles fêtes de fin d'année. La municipalité a le plaisir de vous inviter à l'apéritif de fin d'année.

La présidente clôt la séance à 21:40

La présidente

Maria Guichard



La secrétaire


Evelyn La Ferla